

Budget, finances et administration

- **Le Comité a approuvé le Règlement financier de l'OMC révisé.**

Le Comité du budget, des finances et de l'administration a approuvé le Règlement financier de l'OMC révisé, les virements entre chapitres du budget en 2021 ainsi que les états financiers vérifiés de l'OMC pour 2021, qui ont ensuite été approuvés par le Conseil général. Le Comité a également approuvé les recommandations du Groupe de travail sur la cohérence dans l'établissement des fonds d'affectation spéciale.

Le Conseil général a approuvé le barème des contributions au budget de l'OMC mises à la charge des Membres, sur recommandation du Comité.

Le Comité a recommandé au Conseil général que le Secrétariat utilise l'excédent de 6 millions de CHF datant de 2021 pour faire face aux dépenses obligatoires et d'urgence en 2023, mais un Membre ne s'est pas associé au consensus au Conseil général pour adopter la recommandation.

Le Comité a aussi pris note des états financiers vérifiés du Régime des pensions de l'OMC pour 2021, ainsi que des rapports

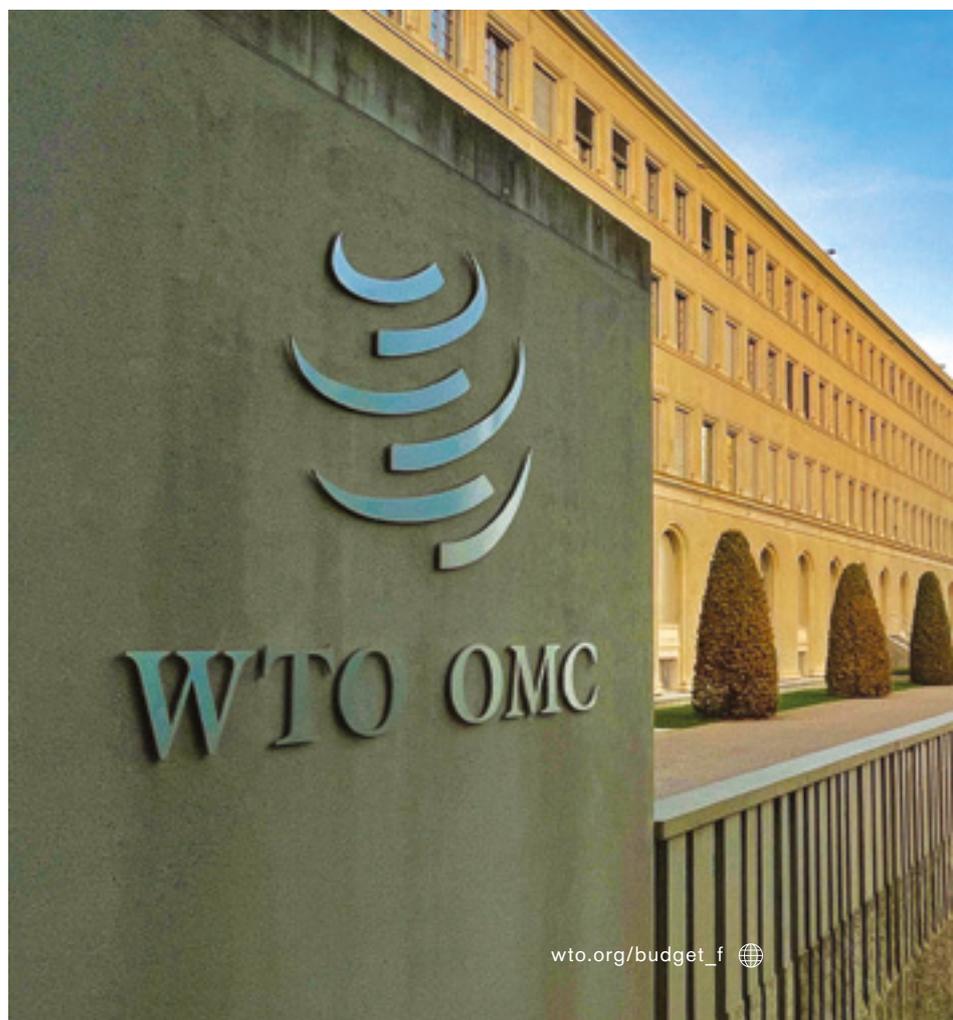
de l'auditeur externe concernant les états financiers de l'OMC et du Régime des pensions de l'Organisation.

Il a pris note des arriérés de contributions des Membres de l'OMC et des observateurs au budget de l'Organisation et a invité le Conseil général à exhorter ceux qui étaient visés par des arrangements administratifs à liquider leurs arriérés.

Le Comité a pris note de l'établissement du Mécanisme de financement sur la pêche (voir la page 58), qui fournit une assistance

Éléments de base

Le Comité du budget, des finances et de l'administration suit la situation budgétaire et financière de l'OMC. Il examine les questions relatives à la gestion des ressources humaines, reçoit les rapports de situation sur le Régime des pensions et s'occupe des questions financières et administratives ayant trait au Secrétariat de l'OMC. Il fait rapport au Conseil général.



technique ciblée aux économies en développement et constitue un nouveau fonds d'affectation spéciale au titre de l'article 19 du Règlement financier.

L'enquête 2022 sur les traitements à l'OMC et les indemnités pour charges de famille ont été présentées au Comité. Celui-ci a examiné les rapports financiers trimestriels, ainsi que les renseignements actualisés fournis par le Président du Comité de gestion du Régime des pensions de l'OMC, et en a pris note. Il a également pris note des évaluations actuarielles du Régime des pensions de l'OMC à la fin de 2020 et de 2021, ainsi que d'un projet de proposition de réforme portant sur le déficit de financement du Régime des pensions.

Le Comité a examiné la situation du régime d'assurance médicale de l'OMC et de l'assurance santé après cessation de service, l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de l'audit interne et de l'audit externe, le plan stratégique annuel pour les installations, le rapport annuel sur la diversité, le rapport annuel sur la structure des classes et le programme de formation et de perfectionnement pour 2021.

**Tableau 2 : Budget consolidé pour 2023
(en milliers de CHF)**

Section	Total
Dépenses de personnel (y compris rémunération du personnel, avantages au titre des pensions et après la cessation de service, assurance santé et invalidité, prestations familiales et avantages accordés au personnel international)	131 565
Personnel temporaire (personnel engagé pour une courte durée, consultants et membres de groupes spéciaux)	17 575
Services généraux (y compris frais de télécommunication et frais postaux, services contractuels et entretien, énergie et fournitures, documentation et publication)	15 626
Voyages et frais de réception	7 607
Partenaires de mise en œuvre (y compris toute activité ou événement financé partiellement/conjointement/entièrement par l'OMC, mais mis en œuvre par un organisme tiers)	213
Dépenses d'équipement (y compris achat d'actifs fixes et location de matériel)	3 095
Frais financiers (y compris frais bancaires et intérêts et remboursement de l'emprunt contracté pour le bâtiment)	2 080
Contributions au Centre du commerce international et réserves spéciales (Fonds de rénovation des bâtiments et Fonds de fonctionnement de la Conférence ministérielle)	19 443
TOTAL	197 204

Le Bureau du contrôle interne a présenté son rapport sur les activités d'audit interne pour 2020-2021 et a rendu compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations issues de l'audit interne. À chaque réunion du Comité, la DGA Angela Ellard a fourni des renseignements actualisés sur l'exercice de transformation (voir la page 190).

La Directrice générale a présenté au Comité l'examen à mi-parcours du budget de l'OMC pour 2022-2023, qui l'a examiné de manière approfondie. Le Comité a reporté la prise d'une décision à l'année prochaine.

Budget de l'OMC pour 2023

L'OMC tire ses ressources des contributions annuelles de ses 164 Membres (voir le tableau 3) et de recettes diverses.

Le budget de l'Organisation pour 2023 s'élève à 197 203 900 CHF, affichant une croissance nominale nulle depuis 2012 (voir le tableau 2).

Tableau 3 : Contributions des Membres de l'OMC au budget consolidé pour 2023 (en CHF)

Membre	Contribution pour 2023 CHF	Contribution pour 2023 %	Membre	Contribution pour 2023 CHF	Contribution pour 2023 %
Afghanistan	37 145	0,019%	El Salvador	80 155	0,041%
Afrique du Sud	856 290	0,438%	Émirats arabes unis	2 963 780	1,516%
Albanie	44 965	0,023%	Équateur	199 410	0,102%
Allemagne	14 058 405	7,191%	Espagne	3 753 600	1,920%
Angola	240 465	0,123%	Estonie	181 815	0,093%
Antigua-et-Barbuda	29 325	0,015%	Eswatini	29 325	0,015%
Arabie saoudite, Royaume d'	1 839 655	0,941%	États-Unis	22 808 985	11,667%
Argentine	637 330	0,326%	Fédération de Russie	3 210 110	1,642%
Arménie	44 965	0,023%	Fidji	29 325	0,015%
Australie	2 531 725	1,295%	Finlande	854 335	0,437%
Autriche	1 943 270	0,994%	France	7 387 945	3,779%
Bahreïn, Royaume de	224 825	0,115%	Gabon	46 920	0,024%
Bangladesh	420 325	0,215%	Gambie	29 325	0,015%
Barbade	29 325	0,015%	Géorgie	74 290	0,038%
Belgique	3 626 525	1,855%	Ghana	189 635	0,097%
Belize	29 325	0,015%	Grèce	629 510	0,322%
Bénin	33 235	0,017%	Grenade	29 325	0,015%
Bolivie, État plurinational de	87 975	0,045%	Guatemala	142 715	0,073%
Botswana	60 605	0,031%	Guinée	43 010	0,022%
Brésil	2 111 400	1,080%	Guinée-Bissau	29 325	0,015%
Brunéi Darussalam	52 785	0,027%	Guyana	29 325	0,015%
Bulgarie	340 170	0,174%	Haïti	29 325	0,015%
Burkina Faso	39 100	0,020%	Honduras	76 245	0,039%
Burundi	29 325	0,015%	Hong Kong, Chine	5 501 370	2,814%
Cabo Verde	29 325	0,015%	Hongrie	1 057 655	0,541%
Cambodge	168 130	0,086%	Îles Salomon	29 325	0,015%
Cameroun	62 560	0,032%	Inde	4 576 655	2,341%
Canada	4 658 765	2,383%	Indonésie	1 626 560	0,832%
Chili	662 745	0,339%	Irlande	3 669 535	1,877%
Chine	21 031 890	10,758%	Islande	86 020	0,044%
Chypre	154 445	0,079%	Israël	907 120	0,464%
Colombie	459 425	0,235%	Italie	4 940 285	2,527%
Congo	64 515	0,033%	Jamaïque	50 830	0,026%
Corée, République de	5 350 835	2,737%	Japon	7 411 405	3,791%
Costa Rica	172 040	0,088%	Jordanie	152 490	0,078%
Côte d'Ivoire	109 480	0,056%	Kazakhstan	432 055	0,221%
Croatie	244 375	0,125%	Kenya	123 165	0,063%
Cuba	101 660	0,052%	Koweït, État du	512 210	0,262%
Danemark	1 554 225	0,795%	Lesotho	29 325	0,015%
Djibouti	33 235	0,017%	Lettonie	170 085	0,087%
Dominique	29 325	0,015%	Libéria	29 325	0,015%
Égypte	502 435	0,257%	Liechtenstein	66 470	0,034%

Membre	2023 contribution CHF	2023 contribution %
Lituanie	318 665	0,163%
Luxembourg	1 059 610	0,542%
Macao, Chine	230 690	0,118%
Macédoine du Nord	66 470	0,034%
Madagascar	33 235	0,017%
Malaisie	1 837 700	0,940%
Malawi	29 325	0,015%
Maldives	29 325	0,015%
Mali	41 055	0,021%
Malte	158 355	0,081%
Maroc	381 225	0,195%
Maurice	50 830	0,026%
Mauritanie	29 325	0,015%
Mexique	3 935 415	2,013%
Moldova, République de	39 100	0,020%
Mongolie	64 515	0,033%
Monténégro	29 325	0,015%
Mozambique	60 605	0,031%
Myanmar	136 850	0,070%
Namibie	43 010	0,022%
Népal	62 560	0,032%
Nicaragua	52 785	0,027%
Niger	29 325	0,015%
Nigéria	523 940	0,268%
Norvège	1 178 865	0,603%
Nouvelle-Zélande	465 290	0,238%
Oman	304 980	0,156%
Ouganda	60 605	0,031%
Pakistan	373 405	0,191%
Panama	220 915	0,113%
Papouasie-Nouvelle-Guinée	60 605	0,031%
Paraguay	109 480	0,056%
Pays-Bas	5 778 980	2,956%
Pérou	422 280	0,216%
Philippines	871 930	0,446%
Pologne	2 537 590	1,298%
Portugal	817 190	0,418%
Qatar	633 420	0,324%
République centrafricaine	29 325	0,015%
République démocratique du Congo	125 120	0,064%

1 Aucune contribution n'est mise à la charge de l'Union européenne. Toutefois, des contributions sont mises à la charge de ses 27 membres individuellement. La part totale des membres de l'Union européenne dans le total des contributions mises à la charge des Membres de l'OMC pour 2023 est de 31,05%.

Membre	2023 contribution CHF	2023 contribution %
République démocratique populaire lao	56 695	0,029%
République dominicaine	173 995	0,089%
République kirghize	33 235	0,017%
République slovaque	795 685	0,407%
République tchèque	1 460 385	0,747%
Roumanie	834 785	0,427%
Royaume-Uni	7 274 555	3,721%
Rwanda	29 325	0,015%
Sainte-Lucie	29 325	0,015%
Saint-Kitts-et-Nevis	29 325	0,015%
Saint-Vincent-et-les Grenadines	29 325	0,015%
Samoa	29 325	0,015%
Sénégal	48 875	0,025%
Seychelles	29 325	0,015%
Sierra Leone	29 325	0,015%
Singapour	4 885 545	2,499%
Slovénie	342 125	0,175%
Sri Lanka	179 860	0,092%
Suède	2 023 425	1,035%
Suisse	3 763 375	1,925%
Suriname	29 325	0,015%
Tadjikistan	29 325	0,015%
Taipei chinois	3 014 610	1,542%
Tanzanie	80 155	0,041%
Tchad	31 280	0,016%
Thaïlande	2 387 055	1,221%
Togo	29 325	0,015%
Tonga	29 325	0,015%
Trinité-et-Tobago	78 200	0,040%
Tunisie	172 040	0,088%
Türkiye	1 978 460	1,012%
Ukraine	523 940	0,268%
Union européenne ¹	0	0,000%
Uruguay	125 120	0,064%
Vanuatu	29 325	0,015%
Venezuela, République bolivarienne du	404 685	0,207%
Viet Nam	2 107 490	1,078%
Yémen	62 560	0,032%
Zambie	72 335	0,037%
Zimbabwe	46 920	0,024%
TOTAL	195 500 000	100,000%